

Emilie MARCHAL

De: - LE MAIRE <communehamonville@orange.fr>
Envoyé: jeudi 11 janvier 2024 15:15
À: Emilie MARCHAL
Objet: RE : Taux de Taxe d'Aménagement

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Madame Marchal,

Concernant la commune de Hamonville le taux de la taxe d'aménagement est de 0%.

Bien cordialement,

Sabrina COSTE,

Secrétaire de Mairie

4 Rue de la Mairie
54470 HAMONVILLE
Jeudi 13h00-17h00
Tél/Fax : 03 83 23 18 03
Mail : comunehamonville@orange.fr

Le : 05 janvier 2024 à 09:57 (GMT +01:00)

De : "Emilie MARCHAL" <emarchal@bassinpompey.fr>

À : "ANCY-DORNOT" <ancy@ancy-dornot.fr>, "ARNAVILLE" <mairiearn@numericable.fr>, "ARRY" <mairie-arry@orange.fr>, "BAYONVILLE/MAD" <mairie-bayonville@wanadoo.fr>, "BEAUMONT" <beaumont.mairie@wanadoo.fr>, "mairie.bernecourt@wanadoo.fr" <mairie.bernecourt@wanadoo.fr>, "BOUILLONVILLE" <mairiedebouillonville@gmail.com>, "CHAMBLEY-BUSSIERES" <mchambleybussieres@hotmail.com>, "CHAREY" <mairie.charey@wanadoo.fr>, "CORNAY-SUR-MOSELLE" <mairiecorny@orange.fr>, "DAMPVITOUX" <commune.dampvitoux@orange.fr>, "DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE" <mairie.dommartin-la-chaussee@wanadoo.fr>, "ESSEY-ET-MAIZERAIS" <mairie.esseymaizerais@ozone.net>, "EUVEZIN" <commune.euvezin@wanadoo.fr>, "mairie.fey-en-haye@wanadoo.fr" <mairie.fey-en-haye@wanadoo.fr>, "FLIREY" <mairie.flirey@orange.fr>, "mairie.gorze@wanadoo.fr" <mairie.gorze@wanadoo.fr>, "HAGEVILLE" <mairie.hageville@wanadoo.fr>, "HAMONVILLE" <communehamonville@orange.fr>, "HANNONVILLE-SUZEMONT" <commune-d-hannonville@orange.fr>, "JAILNY" <mairiedejailny@orange.fr>, "JOUY-AUX-ARCHES" <mairie@jouy-aux-arches.fr>, "Limey" <commune.de.limey@mairie54470.fr>, "LIRONVILLE" <mairie.lironville@orange.fr>, "LORRY-MARDIGNY" <mairie.lorry-mardigny@wanadoo.fr>, "MAMEY" <mairiedemamey@wanadoo.fr>, "MANDRES-AUX-4-TOURS" <mandres.54470@wanadoo.fr>, "MARS-LA-TOUR" <mairie-mars-la-tour@wanadoo.fr>, "NOVEANT-SUR-MOSELLE" <mairie-noveant@wanadoo.fr>, "ONVILLE" <mairie-onville@wanadoo.fr>, "PANNES" <mairiedepannes@gmail.com>, "PRENY" <mairiedepreny@wanadoo.fr>, "PUXIEUX" <mairiepuxieux@wanadoo.fr>, "REMBER COURT/MAD" <mairie.rembercourt@wanadoo.fr>, "mairie.rez-vion@orange.fr" <mairie.rez-vion@orange.fr>, "SAINT-BAUSSANT" <communestbaussant@orange.fr>, "SAINT-JULIEN-LES-GORZE" <stjulienlesgorze@wanadoo.fr>, "SEICHEPREY" <mairiedeseicheprey@wanadoo.fr>, "SPONVILLE" <mairie-de-sponville@hotmail.com>, "THIAUCOURT" <mairie@thiaucourt.fr> <rh@thiaucourt.fr>, "TRONVILLE" <communedetronville@wanadoo.fr>, "VANDELAINVILLE" <mairievandelainville@gmail.com>,

Commune de HAMONVILLE
54470

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 24/11/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 novembre 2014

Nombre de membres en exercice : 7
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 7
 Date de Convocation : 06 novembre 2014
 Date d'affichage : 19 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre à 20h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice VELLE, Maire
 Etaient présents JONDEAU Jean Pierre, GRIFFATON Gautier, GRIFFATON Gabriel, LECLERE Sébastien, HUSSON Joël, VELLE Patrice et CHENOT Nicolas

Monsieur Jean - Pierre JONDEAU a été désigné secrétaire de séance.

Objet TAXE D'AMENAGEMENT - EXONERATION

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331.1 et suivants ;
 Vu la délibération en date du 18 novembre 2011, fixant la part communale de cette taxe à 0%, et prévoyant sa durée de validité au 31 décembre 2014.

Le maire propose le maintien de cette exonération pour la part communale et propose alors aux conseillers de délibérer.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide de maintenir cette taxe d'aménagement, part communale, au taux de 0%, donc de maintenir l'exonération de tous les types de locaux et d'immeubles de cette taxe.

La présente délibération est reconduite de plein droit annuellement.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification
Le 19/11/2014

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Patrice VELLE

